

## NOTE DE SERVICE



To / À: OPT, Athlètes et entraîneur haute performance

From / De: Teresa Orr, Directrice de l'équipe nationale GR

Date: 11 juin 2021

Subject / Objet: Processus d'octroi des brevets 2021 – Système des points GRI et critère pour la liste de classement Senior

---

Cette note de service concerne le processus d'octroi des Brevets 2021 de gymnastique rythmique (GR), spécifiquement l'annexe A : Système des points et critère pour la liste de classement Senior. Cette note de service explique deux ajustements au processus 2021 dû à la pandémie de la Covid-19 et des fermetures provinciales qui affectent la sécurité et la préparation technique pour les compétitions nationales et internationales. Cette note de service remplace les informations incluses dans la note de service d'ajustements distribuée en mars 2021.

Le premier ajustement concerne la section 2.0 Accumulation des points. La note de service du mois de mars indique que les points sont seulement accumulés pour un cycle de brevet, et accumulés du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 10 juin 2021. Seules les athlètes sur la liste haute performance sont admissibles à recevoir des points de brevets. La période d'accumulation des points a été allongée et sera maintenant du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 20 septembre 2021 afin d'inclure les nouvelles dates des Championnats canadiens 2021.

Le deuxième ajustement concerne la section 4.0 : Système objectif des points Senior. La note de service d'ajustements du mois de mars indique que les compétitions nationales auront une plus grande valeur pour les points de brevets. Les points seront calculés comme suit :

La Sélection technique de contrôle et les Championnats canadiens auront une plus grande valeur pour les points de brevet. Les points seront calculés comme suit :

### **Sélection technique de contrôle :**

Note au concours ind. multiple de la compétition A = points multipliés par 1.5

Note au concours ind. multiple de la compétition B = points multipliés par 1.5

### **Championnats canadiens :**

Note au concours ind. multiple de la compétition A = points multipliés par 2

Note au concours ind. multiple de la compétition B = points multipliés par 2

En cas d'égalité dans le total des points de brevet, l'athlète ayant le plus grand total au concours individuel multiple en utilisant 30% de la Sélection technique de contrôle (compétition A+B) et 70% des Championnats canadiens (compétition A+B) sera sélectionné pour le brevet de l'athlète individuel.

Avant le début de la Sélection technique de contrôle, GymCan a reçu des exemptions médicales approuvées, Selon le processus d'octroi des brevets 2021, si un athlète est incapable de participer à Élite Canada (Sélection technique de contrôle) ou aux Championnats canadiens dû à une blessure, les résultats d'au maximum une autre compétition internationale FIG lui permet d'accumuler des points. En raison

---



P: 613.748.5637 | F: 613.748.5691 | E: [info@gymcan.org](mailto:info@gymcan.org)

120-1900 promenade City Park Drive, Ottawa, ON K1J 1A3

[WWW.GYMCAN.ORG](http://WWW.GYMCAN.ORG)

de la pandémie, la participation aux compétitions internationales est encore incertaine en raison du report et de l'annulation des événements. Par conséquent, en lieu et place de l'assignation d'un événement international de la FIG, GymCan organisera une deuxième Sélection technique de contrôle.

Le meilleur résultat d'une des deux Sélections techniques de contrôle sera utilisé pour l'accumulation des points. Vous trouverez ci-dessous l'ajustement :

**Sélections techniques de contrôle :**

Note au concours ind. multiple de la compétition A = points multipliés par 1.5

Note au concours ind. multiple de la compétition B = points multipliés par 1.5

\*Prendre note que le meilleur résultat au concours multiple (compétition A+ compétition B de la même Sélection technique de contrôle) d'une des deux Sélections techniques de contrôle sera utilisé pour l'accumulation des points.

**Championnats canadiens :**

Note au concours ind. multiple de la compétition A = points multipliés par 2

Note au concours ind. multiple de la compétition B = points multipliés par 2

En cas d'égalité dans le total des points de brevet, l'athlète ayant le plus grand total au concours individuel multiple en utilisant 30% d'une Sélection technique de contrôle (compétition A+B) et 70% des Championnats canadiens (compétition A+B) sera sélectionné pour le brevet de l'athlète individuel.

En résumé, les révisions suivantes ont été appliquées au processus d'octroi des brevets 2021 :

1. Les dates d'accumulation des points sont allongées : 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 20 septembre 2021
2. Une deuxième Sélection technique de contrôle a été ajoutée et va avoir lieu le 23 juillet 2021. La meilleure note au concours individuel multiple (compétition A + compétition B de la même Sélection technique de contrôle) des deux Sélections techniques de contrôle sera utilisée pour les brevets afin de remplacer Élite Canada. Une note de service avec le processus pour la Sélection technique de contrôle sera envoyée prochainement.

Si des ajustements supplémentaires du processus d'octroi des brevets 2021 devaient s'appliquer dû à la fermeture liée à la Covid-19, ces changements seront communiqués à l'avance.

Sincèrement,



Teresa Orr  
Directrice de l'équipe nationale, Gymnastique rythmique  
[torr@gymcan.org](mailto:torr@gymcan.org)

